

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du SIDOMPE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est assemblé en présentiel à BÉHOUST, Salle Communale de Béhoust, Place du Village (78) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

Date de convocation : 22 juin 2021	Membres présents : 74
	Nombre de pouvoir : 1
Nombre de délégués en exercice : 112	Nombre total de vote : 75

### Présents

**C.A. VERSAILLES GRAND PARC :** BIÈVRES : Hubert HACQUARD ; CHATEAUFORT : Philippe PAIN ; FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON ; JOUY-EN-JOSAS : Caroline VIGIER ; LE CHESNAY-ROCQUENCOURT : Violaine CHARPENTIER ; SAINT-CYR-L'ÉCOLE : Kamel HAMZA ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS. **SIEED :** AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET ; BÉHOUST : Guy PELISSIER ; BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; BOISSY-SANS-AVOIR : Véronique COSNEAU ; BOURDONNÉ : Philippe LECOY ; BOUTIGNY-PROUVAIS : Fabrice GEFFROY ; CIVRY-LA-FORET : Sophie SERON ; CONDÉ-SUR-VESGRE : Stéphane BLAIRON ; CRESPIÈRES : Didier LE SAUX ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAIS : Elisabeth LE LAY ; GARANCIÈRES : Michel SECONDAT ; GOUPILLIÈRES : Sophie MEIER ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULD ; GRESSEY : Valéry BERTRAND ; GROSROUVRE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; HOUDAN : Monique SAUL ; LONGNES : Lionel BEAUMER ; MAREIL-LE-GUYON : Sylvie GUILLEMIN-LANNE ; MAULE : Hervé CAMARD ; MÉRÉ : Alain COLOMBI ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; MITTAINVILLE : Patrice MARCHESE ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Denise PLANCHON ; ORGERUS : Dominique ARTEL ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; RICHEBOURG : Caroline MONTEL ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Alexia LE GUILLOUS-GERBER ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNELLE ; SEPTEUIL : Yannick TENESI ; TACOIGNIÈRES : Alain PIERRE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; TILLY : Claude SAYAGH ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : François CHANCEL ; VICQ : Heraldo VILLEGAS ; VILLETTE : Roland TROUSSEAU ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Patrice COUËDON. **C.C. CŒUR D'YVELINES :** BEYNES : Patricia CHARTON ; JOUARS-PONTCHARTRAIN : Olivier GUITTARD ; NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Antoinette ROUVERAND ; SAULX-MARCAIS : Thierry VALLET ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC : Laurence BACLE. **C.C. GALLY-MAULDRE :** CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE : Gérard PARFAIT. **SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. :** COIGNIÈRES : Christine RENAULT ; ÉLANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; MAUREPAS : François LIET ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD ; VILLEPREUX : Eva ROUSSEL ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER.

### Représentés

**SIEED :** SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS représenté par Guy PELISSIER (SIEED : BEHOUST).

### Absents et Excusés

**C.A. VERSAILLES GRAND PARC :** BAILLY : Charlotte LOGEAS ; BOIS D'ARCY : Jérémy DEMASSIET ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; NOISY-LE-ROI : Marc TOURELLE ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ. **SIEED :** ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; ANDELU : Olivier RAVENEL ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; DAVRON : Alexis HONGRE ; FLINS-NEUVE-ÉGLISE : Claude FERRACHAT ; GAMBAISEUIL : Roland BOSCHER ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN ; MARCQ : Damien BISHOFF ; MAULETTE : Sylvain LARCHER ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Thierry MARNET ; MONDREVILLE : Christine ROBERT ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; MULCENT : Guy PELARD ; ORVILLIERS : Mickaël LETELLIER ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Olivier BEDOUELLE ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE. **C.C. CŒUR D'YVELINES :** SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET. **C.C. GALLY-MAULDRE :** FEUCHEROLLES : Martine BRASSEUR ; MAREIL-SUR-MAULDRE : Laurent BOUSSARD. **SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. :** LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; PLAISIR : Joséphine KOLLMANNBERGER ; TRAPPES : Aurélien PERROT ; LA VERRIÈRE : Affoh Marcelle GORBENA. **C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE :** L'ÉTANG-LA-VILLE : Michel MOUTON ; MAREIL-MARLY : Lionel LIOTIER ; MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.

Monsieur le Président a ouvert la séance à 18h45 et donné lecture de l'ordre du jour adressé le 22 juin 2021.

## **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021**

### **2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**

2.1 - DECISIONS DU PRESIDENT

2.2 - POINT SUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION, ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI

### **3 - ADMINISTRATION GENERALE**

3.1 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE

3.2 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC (CAVGP) POUR LES COMMUNES DE VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY, ET DU CHESNAY ROCQUENCOURT AU SIDOMPE

### **4 - QUESTIONS DIVERSES....**

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Denise PLANCHON, déléguée du SIEED pour Neauphle-le-Vieux, comme secrétaire de séance.

## **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 mars 2021.

## **2- INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**

### **2.1 DECISIONS**

**N°04/2021** DE SIGNER le devis de la société LEMAX pour la recherche de fuite sur l'étanchéité comprenant la dépose des dalles et graviers et la mise en eau avec Fluorescéine sur zone de fuite, correspondant à un montant total de 1 150 euros HT.

**N°05/2021** DE SIGNER le devis de la société SPIN INTERACTIVE pour l'hébergement du site internet et de la base de données du 01/04/2021 au 31/03/2021, pour un montant de 600 euros HT.

**N°06/2021** DE SIGNER un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le suivi et le contrôle technique, administratif et financier du Marché public global de performances pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri des déchets ménagers recyclables du Sidompe avec la société ILINGENIERIE, pour une durée de 21 mois à compter du 01/04/2021 et un montant de 40 000 euros HT (hors révision).

**N°07/2021** DE SIGNER une convention cadre permettant l'émission d'un cautionnement en application de l'article L516-1 du code de l'Environnement avec la société TOKIO MARINE EUROPE SA, pour un montant de 2 670,57 euros correspondant à 0,3% du montant garanti de 890 188€ TTC.

**N°08/2021** DE SIGNER le devis concernant la mission de coordination S.P.S de la société B.E.C.S, pour un montant de 19 710,00 euros HT.

**N°09/2021** DE SIGNER le devis concernant la mission de contrôle technique de la société BTP Consultants, pour un montant de 10 098 euros HT hors révision.

**N°10/2021** DE SIGNER le devis concernant le remplacement des flotteurs et mécanismes des chasses d'eau des 3 sanitaires femmes, et le ballon d'eau chaude dans les sanitaires hommes de l'entreprise VINCI – VF ITS, pour un montant de 1 096,95 euros HT.

**N°11/2021** DE SIGNER un contrat de reprise pour les Gros de Magasins (1.02) avec La Société Guy Dauphin Environnement (Groupe ECORE) du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2022.

**N°12/2021** DE SIGNER le devis de la Société Foncier experts, correspondant à la mise à jour du plan topographique existant et aux mesurages complémentaires sur les parties manquantes et modifiées, et à la division de la parcelle cadastrée section I n°222 en 2 lots pour un montant de 4 175 euros HT.

**N°13/2021** DE SIGNER le devis de la Société Foncier experts, correspondant à l'établissement d'un plan topographique et foncier de l'état des lieux du terrain Ouest avec l'établissement d'un plan exploitable à l'échelle 1/200e pour un montant de 3 470 euros HT.

## **2.2 POINT SUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION, ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI**

Le marché, qui a été attribué par délibération du Comité du 1<sup>er</sup> mars 2021, a été notifié le 3 mars 2021 au groupement d'entreprises SEPUR/NEOS/ACFI/ATOSSA/CHARTON INGENIERIE/ER Architectes.

Le contrat d'exploitation a débuté, ainsi que prévu, le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Pour information, tout le personnel qui travaillait au centre de tri pour CNIM TG est resté et travaille maintenant pour SEPUR.

La déclaration préalable pour l'aménagement du centre de tri a été délivrée par la mairie de Thiverval-Grignon le 5 mai 2021.

Le Porter à connaissance pour le centre de tri a été réceptionné par la DRIEE le 9/06/2021.

Le permis de construire a été déposé à la mairie de Thiverval-Grignon le 3 juin 2021.

Pour le moment, pas de retard ou de problème à noter dans le déroulement du marché.

En parallèle :

- Les demandes de subvention ont été adressées à CITEO (environ 1 000 000 €) et à l'ADEME (environ 3 000 000€) et nous attendons les résultats.

- Une commission de communication sur l'extension des consignes de tri (ECT), composée de M. Guy PELISSIER, Président du SIDOMPE, de Mme Laurence BACLE, Vice-Présidente du SIDOMPE, des 3 agents du SIDOMPE, des référents des collectivités et de CITEO s'est réunie. Au cours de cette première réunion, le Sidompe a présenté le plan de communication pour la mise en place de l'ECT et proposé des supports de communication harmonisés, personnalisables avec les logos des EPCI.

Chaque collectivité aura à sa charge la mise en place technique et logistique de l'ECT, à savoir la communication de la date de passage à l'ECT auprès de ses prestataires de collecte et des habitants de son territoire, mise à jour des supports de communication et de la signalétique, diffusion auprès des services internes, relais externes et grand public, participation aux réunions d'informations et suivi du plan global de communication, remontée des résultats...

L'objectif étant de réussir le lancement de la mise en place de l'ECT au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur tout le territoire du SIDOMPE.

DELIBERATION N° 2021/06/15

**DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC (CAVGP) POUR LES COMMUNES DE VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY, ET DU CHESNAY-ROCQUENCOURT AU SIDOMPE**

La Communauté d'Agglomération de VERSAILLES GRAND PARC (CAVGP et/ou VGP) est déjà adhérente au Sidompe pour 14 de ses communes. Au cours de ces dernières années de nombreux échanges ont eu lieu entre la CAVGP et le Sidompe concernant l'opportunité pour certaines communes de rejoindre le Sidompe pour le traitement des emballages et des déchets ménagers. Dans le cadre des travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri qui entraînent également une augmentation de la capacité de traitement des emballages, ce projet peut se concrétiser et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme demandé par la CAVGP. Par ailleurs, l'apport des ordures ménagères de la CAVGP ne pose aucune difficulté au SIDOMPE à raison de sa capacité de traitement supérieure à la demande.

Par courrier en date du 5 mai 2021, VGP nous a transmis la délibération qui a été prise par leur Conseil communautaire du 6 avril 2021 en vue de demander leur adhésion pour les communes de **VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY**, et du **CHESNAY-ROCQUENCOURT**, pour la partie du CHESNAY commune historique, (l'ancienne commune de ROCQUENCOURT étant déjà adhérente au Sidompe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sous réserve de leur retrait simultané du SYCTOM.

**Le Sidompe serait ainsi composé de 114 communes adhérentes et 4 communes en convention (CUGPSEO) soit 118 communes représentant 605 182\* habitants.**

*\*population municipale INSEE appliquée au 1/01/2021 (sans double compte)*

**LE COMITE SYNDICAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et simplification de la coopération intercommunale portant notamment sur les compétences des EPCI en matière d'élimination des déchets ménagers ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

VU les Statuts du syndicat ;

CONSIDERANT que par délibération de son conseil communautaire réuni le 6 avril 2021, la CA de VERSAILLES GRAND PARC a demandé son adhésion au SIDOMPE, pour les communes de **VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY**, et du **CHESNAY-ROCQUENCOURT**, pour la partie du CHESNAY commune historique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les termes de la délibération susmentionnée ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau syndical lors de sa réunion du lundi 21 juin 2021 ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **DONNE** son accord pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de VERSAILLES GRAND PARC pour les communes de **VERSAILLES, VELIZY- VILLACOUBLAY**, et du **CHESNAY-ROCQUENCOURT** au SIDOMPE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

2°) **SOLLICITE** du Président la notification de la décision du comité aux Présidents des collectivités adhérentes et à les inviter à consulter leurs assemblées afin de donner leurs avis, dans les conditions et délais prévus à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**DELIBERATION N° 2021/06/16**  
**MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE**

---

**LE COMITE SYNDICAL,**

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté de la préfecture des Yvelines N°78-2020-06-29-003 du 29 juin 2020 portant modification des statuts du SIDOMPE ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le bureau syndical en date du 21 juin 2021 ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **ADOpte** les statuts du SIDOMPE ci-annexés ;

2°) **PRECISE** que les nouvelles dispositions statutaires, après consultation des Collectivités adhérentes dans les conditions prévues à l'article L5721-2-1 par le Code Général des Collectivités Territoriales, entreront en vigueur à la date d'établissement de l'arrêté préfectoral.

#### 4- QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Thiverval-Grignon le 29/06/2021



Le Président

Guy PELISSIER

# LEXIQUE

**ADT** Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

**AMO** Assistant à maîtrise d'ouvrage

**BOAMP** Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

**BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

**CA** Communauté d'agglomération

**CAO** Commission d'appel d'offres

**CAP** Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)

**CC** Communauté de communes

**CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales

**CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

**CS** Comité Syndical

**CSS** Commission de suivi de site

**CT** Centre de tri

**CTMU** Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)

**CU** Communauté urbaine

**CVD** Centre de Valorisation des Déchets ménagers

**DEA** Déchets d'Equipements d'Ameublement

**DGS** Directrice Générale des Services

**DMA** Déchets Ménagers et Assimilés

**DOB** Débat d'Orientaion Budgétaire

**DR** Déchets recyclables

**DRIEE** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

**ECT** Extension des Consignes de Tri

**ELA / TETRA** Emballages Liquides Alimentaires

**EMR** Emballages Ménagers Recyclables

**EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**ETP** Equivalent Temps Plein

**FIBREUX** Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

**FMA** Fond Mouvant Alternatif (type de camion)

**GATEAUX DE FILTRATION** Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration

**GDM** Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.

**GPS&O** Grand Paris Seine et Oise

**GTA** Groupe Turbo-Alternateur

**IDF** Ile de France

**ISDD** Installation de Stockage de Déchets Dangereux

**JOUE** Journal Officiel de l'Union Européenne

**JRM** Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

**LTECV** Loi de transition énergétique pour la croissance verte

**MJ** Mégajoule

**MPPG** Marché Public Global de Performance

**NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

**NOx** Oxydes d'azote

**OE** Objets encombrants

**OM** Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles

**PAP** Porte A Porte

**PAV** Point d'Apport Volontaire

**PEHD** Polyéthylène Haute Densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

**PET** Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

**REFIOM** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

**REP** Responsabilité Elargie du Producteur

**RESOP** Réseau Ouest Parisien

**RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données

**ROB** Rapport d'Orientaion Budgétaire

**SADT** Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri

**SAS** Soutien à l'action de sensibilisation Au près des Citoyens

**SCC** Soutien à la Connaissance des Coûts

**SCOM** Sensibilisation par la Communication

**SCS** Soutien au service de la Collecte Sélective

**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

**SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

**SPS** Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

**SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

**SRM** Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective

**STEP** Station d'Épuration

**SVE** Soutien à la Valorisation Énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri

**SVE OMR** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles

**TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TETRA / ELA** Emballages Liquides Alimentaires

**TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TV** Tout Venant

**UVE** Unité de Valorisation Énergétique

**VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

**VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage